

DROIT PUBLIC
SCIENCE POLITIQUE

PRÉCIS

Droit budgétaire et comptabilité publique

5^e édition

Louis Trotabas
Jean-Marie Cotteret

DALLOZ

DR 12

SOMMAIRE

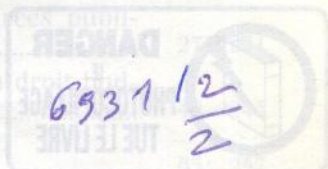
(Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage)

N.B. Le premier chiffre de la pagination renvoie à la partie théorique,
le second à la partie pratique

Droit budgétaire et comptabilité publique

DR 12

5^e édition
1995



Louis Trotabas

Jean-Marie Cotteret

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'Université de Paris I

avec la collaboration de
Michel Lalandre

DALLOZ

TABLE DES MATIÈRES

N.B. Le premier chiffre de la pagination renvoie à la partie théorique, le second à la partie pratique.

AVANT-PROPOS	1	
INTRODUCTION GÉNÉRALE. – DROIT BUDGÉTAIRE ET FINANCES PUBLIQUES	5	225
CHAPITRE 1. – LES DONNÉES GÉNÉRALES DU DROIT BUDGÉTAIRE	11	227
INTRODUCTION. – Position du problème	11	227
SECTION 1. – Les données politiques	16	227
§ 1. – <i>Apparition des institutions financières en Angleterre</i>	16	227
§ 2. – <i>Naissance et développement des institutions financières et du droit budgétaire en France</i>	19	228
SECTION 2. – Les données économiques et sociales	24	230
§ 1. – <i>De la neutralité des finances publiques</i>	24	230
§ 2. – <i>Les rapports des finances publiques et de la vie économique et sociale</i>	26	230
SECTION 3. – Les charges et les ressources publiques	27	231
§ 1. – <i>Les charges publiques</i>	27	231
A. – <i>Le volume des charges publiques</i>	29	231
B. – <i>La nature et la diversité des charges publiques</i>	33	233
§ 2. – <i>Les ressources publiques</i>	36	235
A. – <i>Tableau général des ressources publiques</i>	37	236
B. – <i>Le choix des ressources publiques</i>	42	240
§ 3. – <i>L'équilibre budgétaire</i>	45	240
§ 4. – <i>Vers une autre évolution des charges et des ressources publiques ?</i>	48	243
SECTION 4. – Les principes généraux du droit budgétaire	49	243
§ 1. – <i>L'autorisation budgétaire</i>	49	243
§ 2. – <i>Les règles classiques du droit budgétaire</i>	50	244
A. – <i>L'annualité budgétaire</i>	50	244
B. – <i>L'unité budgétaire</i>	56	248

C. – L'universalité budgétaire	59	250
D. – La spécialité budgétaire	61	253
CHAPITRE 2. – LES LOIS DE FINANCES	65	257
INTRODUCTION. – Présentation du budget	65	257
SECTION 1. – L'élaboration des lois de finances	67	258
§ 1. – <i>La préparation des lois de finances</i>	67	258
A. – Les acteurs	67	258
B. – Les évaluations	71	261
§ 2. – <i>Le vote de la loi de finances</i>	84	270
A. – Les documents budgétaires soumis au parlement	84	270
B. – Les compétences des parlementaires en matière financière	95	285
C. – Les procédures de vote des lois de finances	97	287
SECTION 2. – L'exécution des lois de finances	102	291
§ 1. – <i>La gestion des autorisations budgétaires</i>	102	291
A. – Le pouvoir réglementaire	102	291
B. – La répartition des crédits	104	292
C. – Les modifications de crédits	106	296
§ 2. – <i>La comptabilité publique</i>	108	300
A. – Les agents d'exécution	109	300
B. – Les procédures d'exécution	114	303
§ 3. – <i>Le trésor public</i>	119	306
A. – Le compte courant	121	307
B. – Le financement à court terme : les bons du Trésor .	122	310
C. – Un régime révolu depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht : les concours de la Banque de France	124	312
SECTION 3. – Le contrôle de l'exécution des lois de finances	127	317
§ 1. – <i>L'endo-contrôle</i>	129	318
A. – Les contrôles centraux	130	318
B. – Les contrôles locaux	133	319
§ 2. – <i>L'exo-contrôle</i>	133	319
A. – Les contrôles juridictionnels	133	319
B. – Le contrôle politique	139	328
Conclusion	143	331

CHAPITRE 3. – LE CRÉDIT PUBLIC	145	333
INTRODUCTION. – Crédit public et droit budgétaire	145	333
SECTION 1. – Le recours au crédit public	146	333
§ 1. – <i>Les emprunts publics</i>	152	344
§ 2. – <i>Les déformations de l'emprunt public</i>	155	346
A. – Les procédés extraordinaires d'emprunt	156	346
B. – La dette viagère	160	347
SECTION 2. – Le régime des emprunts publics	161	348
§ 1. – <i>L'émission des emprunts publics</i>	161	348
A. – Le pouvoir d'emprunter	161	348
B. – Les conditions de l'émission	164	349
§ 2. – <i>Le régime juridique de l'emprunt public</i>	167	350
A. – La sécurité du titre	167	350
B. – Les avantages du titre	169	351
§ 3. – <i>L'extinction des emprunts publics</i>	172	352
A. – La conversion	173	352
B. – L'amortissement	175	354
§ 4. – <i>La gestion active de la dette publique</i>	181	357
CHAPITRE 4. – LE PROBLÈME BUDGÉTAIRE EN DEHORS DU CADRE DE L'ÉTAT	183	359
SECTION 1. – Le rétrécissement du cadre : les établissements publics et les collectivités territoriales	183	359
§ 1. – <i>Les établissements publics</i>	183	359
§ 2. – <i>Les collectivités locales</i>	186	360
A. – Le régime budgétaire des collectivités locales	186	360
B. – Les recettes	194	362
C. – Les dépenses	202	367
SECTION 2. – L'élargissement du cadre : états composés, finances interétatiques et internationales	205	372
§ 1. – <i>Les Etats fédéraux</i>	207	372
§ 2. – <i>Finances et relations internationales</i>	209	373
§ 3. – <i>L'Union européenne et le budget communautaire</i>	212	375
PARTIE PRATIQUE		215
Observations préliminaires		217
Bibliographie générale		219

Table alphabétique des abréviations	223
ANNEXES	381
I. Constitution de 1958 (extraits)	383
II. Ordonnance organique du 2 janvier 1959	386
III. Disposition du Traité sur l'Union européenne signé à Maas- tricht le 7 février 1992	397
IV. Situation hebdomadaire de la Banque de France	407
Index alphabétique	411



Jean-Marie Cotteret, agrégé des facultés de droit, est professeur à l'Université de Paris I au Département de science politique de la Sorbonne. Il est également conseiller au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Ce précis, d'abord destiné aux étudiants, explique le fonctionnement du budget et les règles générales de la comptabilité publique. Une partie pratique offre, sur chaque thème budgétaire, une bibliographie complète, avec l'indication de tous les textes utiles à consulter.

Cet ouvrage retrace aussi, grâce à de très nombreuses références, l'évolution du droit budgétaire en France et à l'étranger.

Enfin, cette nouvelle édition consacre des développements à la dette publique et à son évolution, aux réformes des finances locales, aux nouvelles présentations budgétaires et aux incidences sur les finances, de l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht.



3129

ISBN 2-247-01860-2

184 F

